



**Commission scolaire
des Patriotes**

Bureau de la présidente

Le 8 novembre 2018

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE CHAMBLY

**Objet : Scolarisation des élèves de l'éducation préscolaire des écoles De Bourgogne et
Madeleine-Brousseau dès l'année scolaire 2019-2020**

Chers parents,

Je vous informe qu'en raison d'un manque d'espace à l'école Madeleine-Brousseau, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a décidé de modifier, à compter de la prochaine rentrée scolaire, les lieux de scolarisation des élèves du préscolaire qui habitent les secteurs des écoles De Bourgogne et Madeleine-Brousseau.

Les membres du Conseil ont pris en compte la croissance démographique générée par les développements immobiliers à Chambly, particulièrement dans le secteur de l'école Madeleine-Brousseau, et porté un regard sur la capacité d'accueil des écoles primaires de Chambly. Après avoir évalué différentes options, ils ont retenu de ne pas modifier le plan de répartition et de mettre en place les deux solutions suivantes afin de favoriser la stabilité d'affectation de tous les élèves de Chambly et afin de réduire le nombre de transferts d'élèves de l'école Madeleine-Brousseau.

ÉCOLE MADELEINE-BROUSSEAU

Ainsi, dès la rentrée 2019-2020, les élèves du préscolaire domiciliés sur le territoire de l'école Madeleine-Brousseau seront scolarisés à l'école De la Passerelle, soit l'école de Chambly dédiée uniquement à l'enseignement du préscolaire. Ceci permettra à l'école Madeleine-Brousseau de disposer d'espaces supplémentaires pour les autres niveaux du primaire et réduire ainsi le nombre de transferts d'élèves vers d'autres écoles.

ÉCOLE DE BOURGOGNE

Pour leur part, les élèves résidant sur le territoire de l'école De Bourgogne seront scolarisés à leur école de quartier à compter de l'année scolaire 2019-2020. Précisons que comme plusieurs écoles primaires de Chambly, celle-ci n'accueille pas actuellement d'élèves de niveau préscolaire. L'école De Bourgogne aura suffisamment de locaux disponibles pour accueillir les élèves de son secteur au préscolaire, ce qui permettra à l'école De la Passerelle de recevoir les élèves du secteur de Madeleine-Brousseau.

J'en profite pour vous rappeler que la période officielle d'admission et d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020 aura lieu du 4 au 15 février 2019. Tous les détails seront disponibles sur csp.ca à compter du 11 janvier 2019.

Recevez, chers parents, mes salutations les plus cordiales.

La présidente,

HÉLÈNE ROBERGE